

L'on deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 19 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de VIELLE SAINT GIRONS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2021YD160506

**PRESENTS :** Ph. MOUHEL- M.LAVIELLE- JL BARRERE -C.SEYS-J.MORA-M.DUVIGNAC-M.RAFFIN-M.LAGORCE-JC CAULE- Th.GALLEA-M.VERNIER-J.WATIER-C.GUILLET-G.DUCOUT-V.MORESMAU-A.GOMEZ-M.LAGOUEYTE-D.CLAVERY-C.LUCIANO- JJ.LEBLOND-K.DASQUET-Ph.TARSOL.  
**ABSENTS :** V.MORA & N.CAMOUGRAND excusées  
**POUVOIRS :** D.VEJUX à C.SEYS - L.MERLIN à M.LAVIELLE - G.NAPIAS à J.WATIER - I.LESBATS à C.GUILLET - D.DUPRAT à J.MORA  
*M. Ph. TARSOL est élu secrétaire de séance.*  
**Membres en exercice : 29    Présents : 22    Pouvoirs : 5**

**OBJET :** Modification des représentants appelés à siéger aux ateliers CÔTE LANDES NATURE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 juillet 2020 portant l'identifiant unique 040-244000857-20200727-DEL2020CD280717-DE relative à la création des commissions thématiques intercommunales, dénommées ateliers ;

VU la lettre de M. le Maire de LEVIGNACQ en date du 22 avril 2021 portant demande de modification des représentants aux ateliers de l'EPCI.

VU la lettre de M. le Maire de ST JULIEN EN BORN en date du 4 mai 2021 portant demande de modification des représentants aux ateliers de l'EPCI

VU la lettre de M. le Maire d'UZA en date du 11 mai 2021 portant demande de modification des représentants aux ateliers de l'EPCI

Sur proposition de Monsieur le Président ;

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier la composition des ateliers de COTE LANDES NATURE comme suit :

- **Atelier budget – ressources humaines – culture & associations**  
M. Jean-Claude CAULE remplace Mme Laurence LAMBLIN
- **Atelier droits des sols – mobilité – transition énergétique**  
M. Jean-Claude CAULE remplace M. Jean-Michel MINVIELLE
- **Atelier développement économique – emploi – commerces**  
Jean-Claude CAULE remplace M Jean-Michel MINVIELLE  
M Arnaud GOMEZ remplace M Guillaume RIFFAUD
- **Atelier enfance – jeunesse ;**  
Mme Laurence LAMBLIN remplace Mme Marie-Hélène PEIRERA
- **Atelier communication – relations institutionnelles ;**  
Mme Laurence MALATRAY remplace M Guillaume RIFFAUD  
Mme Marie-Noëlle PARCOLLET remplace Mme Léa TAUZIA
- **Atelier voirie – infrastructure – moyens techniques ;**  
M. Jean-Claude CAULE remplace M Jean DA SILVA
- **Atelier tourisme ;**  
Mme Laurence LAMBLIN remplace M Jean-Claude CAULE

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.*

**Le Président.**

Philippe MOUHEL

